

Compte rendu de séance

Séance du 29 juillet 2026

L'an 2026 et le 29 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE Salle du haut, sous la présidence de Monsieur TOURREIX Jean-Luc, Maire

Présents : M. TOURREIX Jean-Luc, Maire, Mmes : BALLOT Sandrine, COMBRE Nathalie, FEDRZEL Chloé, GAUREL Karine, POUX Marie-Laure, SALES Christine, SOUCHEYRE Evelyne, MM : BARLOT Nicolas, COURTEIX Anthony, ECLACHE Patrice, FABIE Eric, FLANDIN Thierry, IZARD Bruno, SUDRE Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 22/07/2026

Date d'affichage : 22/07/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME le : 30/07/26
et publication ou notification du : 30/07/26

A été nommé(e) secrétaire : Mme COMBRE Nathalie

Approbation du projet de compte-rendu de la réunion du 15/07/26

Eric Fabié : remerciement sur la prise en compte des remarques et modifications apportées sur les Comptes-rendus. Les remarques supplémentaires faites ce jour ont été modifiées sur le compte-rendu de la réunion du 15/07/26 avant publication (membres du comité consultatif des affaires sociales porté à 17 au lieu de 16 et correction du commentaire sur la motion).

Marie-Laure Poux : demande un enregistrement audio géré par un adjoint ou secrétaire de mairie avec un appareil stocké à la mairie (proposition d'achat d'un enregistreur).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants - Annule et remplace la délibération 2026_061 - 2026_062

Convention d'utilisation terrain de foot et vestiaires - 2026_063

Fonds de concours 2026 - Boulangerie - 2026_064

Travaux de voirie 2026 - 2026_065

Texte délibération :

Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants - Annule et remplace la délibération 2026_061 - réf : 2026_062

Suite à une erreur concernant les votes pour la délibération 2026_061 du 15/07/26 il est nécessaire de l'annuler et la remplacer avec 2 abstentions.

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques - sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Nous, élus de la République, membres du Conseil municipal de Gelles, demandons l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

A la majorité (pour : 13 ; contre : 0 ; abstentions : 2)

Texte délibération :

Convention d'utilisation terrain de foot et vestiaires - réf : 2026 063

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention d'utilisation du terrain de foot de la commune ainsi que des vestiaires avec le club de rugby de Cisternes du 01/09/2026 jusqu'au 30/08/2028.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de ladite convention pour une durée de 2 ans moyennant la somme de 300€ par an.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Texte délibération :

Fonds de concours 2026 – Boulangerie - réf : 2026 064

Monsieur le Maire indique que les établissements communautaires à vocation locative ont été créés par les anciens EPCI ou par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense depuis le 01/01/2017. Il précise que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense peut solliciter les communes où se situe l'équipement communautaire, un fonds de concours pour participer au financement de son fonctionnement ou aux investissements nouveaux. Le calcul du fonds de concours est de 50 % pour la commune et 50 % pour la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense sollicite un fonds de concours d'un montant de 1475 € pour la boulangerie concernant les travaux de maçonnerie pour remise en état de la rampe d'accès.

Le Conseil Municipal accepte de procéder au versement des fonds de concours 2026 à la Communauté de Communes de Dômes Sancy Artense d'un montant de 1 475 € pour la boulangerie.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Texte délibération :

Travaux de voirie 2026 - réf : 2026 065

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 26 novembre 2025 relative à la programmation des travaux de voirie pour 2026.

A cet effet, des demandes de devis ont été faites à plusieurs entreprises pour 2 tranches de travaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus :

1/ Pour la tranche 1 : entreprise EUROVIA pour un total de 67 235,00 € HT ; entreprise COUDERT pour un total de 65 955,00 € HT et entreprise RMCL pour un total de 61 655,00 € HT

2/ Pour la tranche 2 : entreprise EUROVIA pour un total de 21 000,00 € HT ; entreprise COUDERT pour un total de 17 800,00 € HT et entreprise RMCL pour un total de 18 000,00 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1/ de confier les travaux de voirie 2026, à l'entreprise RMCL pour la tranche 1, étant la moins disante pour un montant de 61 655,00 € HT, et à l'entreprise COUDERT pour la tranche 2, étant la moins disante pour un montant de 17 800,00 € HT

2/ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants à cette opération et effectuer toutes les démarches correspondantes.

A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Complément commentaires réunion :

Réflexion sur une grille d'évaluation avec des critères pour la sélection des devis.

Complément de compte-rendu :

1/ Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la poste qui fait état de la fréquentation des différentes boîtes à lettres (Banson, Neuffont, La Miouze, Monges, Le Bourg)

Chiffres de dépôt des boîtes aux lettres de village en moyenne par jour sur 5 jours de comptage : Banson 1 courrier, Neuffont 0,6 courrier, La Miouze 0,4 courrier, Monges 0,2 courrier, Le Bourg 10 courriers

Maintien par La Poste des boîtes aux lettres de Gelles et de Neuffont et suppression des 3 autres fin Août 2026.

2/ Information fonds de concours 2027 pour la boucherie et la boulangerie

Boucherie : Changement de portes rouillées : environ 12 000 € (50% en charge par la ComCom et 50% par la commune de Gelles)

Boulangerie : Projet de modernisation, Travaux de Menuiserie (Sous-bassement) et changement sol : Prise en charge par l'exploitant.

Peinture et Crédence à refaire : 1 192 € HT : (50% en charge par la ComCom et 50% par la commune de Gelles)

3/ Prise de contact d'un artisan pour achat ou location d'un hangar appartenant à la commune.

Réflexion sur un tarif de vente, le but étant l'installation d'un artisan/commerçant, proposition d'un prix de vente à 90 000€.

4/ Suite à une information de la DGFIP précisant la réduction progressive des encaissements par chèques, une réflexion doit être menée sur d'autres modes d'encaissement notamment pour le camping : voir terminal carte bancaire ou virement.

5/ Invitation à la journée d'inauguration open génisse organisée par la MFR : invitation 12 septembre à 10h30.

Demande lettre de soutien de la commune auprès de la MFR pour argumenter face à leur projet d'agrandissement qui prend du retard et face à la non subvention allouée par le réseau des MFR régional.

6/ Demande de réunion de plusieurs commissions communales :

- Lignes directrices de gestion : mise à jour du document : commission personnel à mobiliser : 31 juillet à 14h
- Recensement du petit Patrimoine pour prioriser les travaux de rénovation : commission petit patrimoine : date à définir

7/ Présentations et actualités des échanges réalisés :

- Le 28 juillet : Visite Ecole de St Ours les Roches -travaux de végétalisation de la cour et des aménagements réalisés pour avoir une idée des perspectives à mener sur l'Ecole de Gelles.
- Panneau d'affichage tactile à l'entrée de la Mairie de St Ours les Roches qui permet d'afficher et de consulter toutes les actualités et délibérations et arrêtés en vigueur : volonté de mettre en place à Gelles un cadre - écran qui fasse défiler l'actualité locale : à définir avec la commission communication.
- Présentation des travaux de signalétiques et marquages au sol réalisés par les services techniques : alerte sur la nécessité de renforcer le port des EPI et de mettre en place un trousseau d'habits de travail floqués ou brodés Commune Gelles pour une meilleure visibilité du personnel.
- Présentation de la pose des panneaux « décharge interdite »
- Présentation des travaux de nettoyage effectués par la commune sur le site du futur belvédère « site la roche branlante ». Les aménagements (tables d'orientation, table pique-nique seront réalisés par la ComCom). Un temps d'échange avec les habitants reste à définir.
- Points calendrier des festivités prévues pour la fête à Gelles du 7 au 16 Août.
- Rappel des obligations de débroussaillage face aux risques d'incendie : <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillage>
- Prolongation de l'interdiction des accès aux véhicules dans les forêts jusqu'à la fin août suite aux arrêtés préfectoraux).
- Changement de Présidence de La Diane Gelloise : nouveau Président : Patrick QUATREVAUX

Séance levée à : 22:48

En mairie, le 30/07/2026

Le Maire, Jean-Luc TOURREIX



La Secrétaire, Nathalie COMBRE



